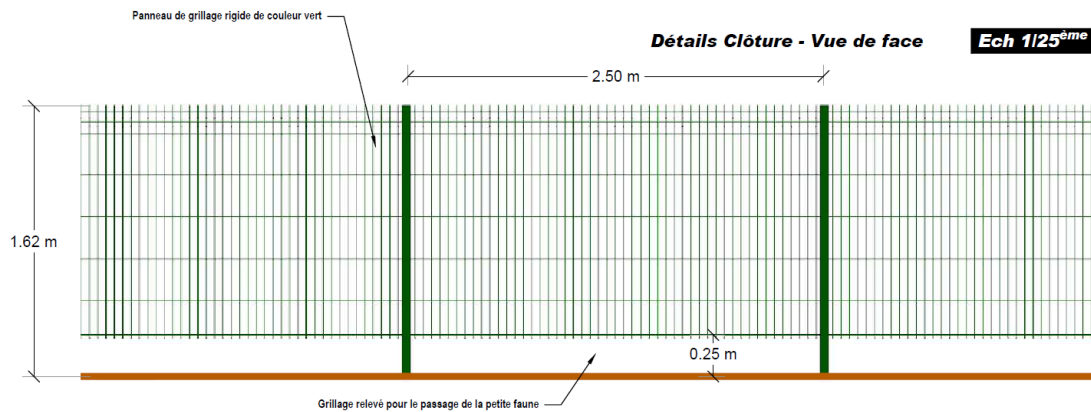


1. Clôtures compatibles avec le passage de la petite faune

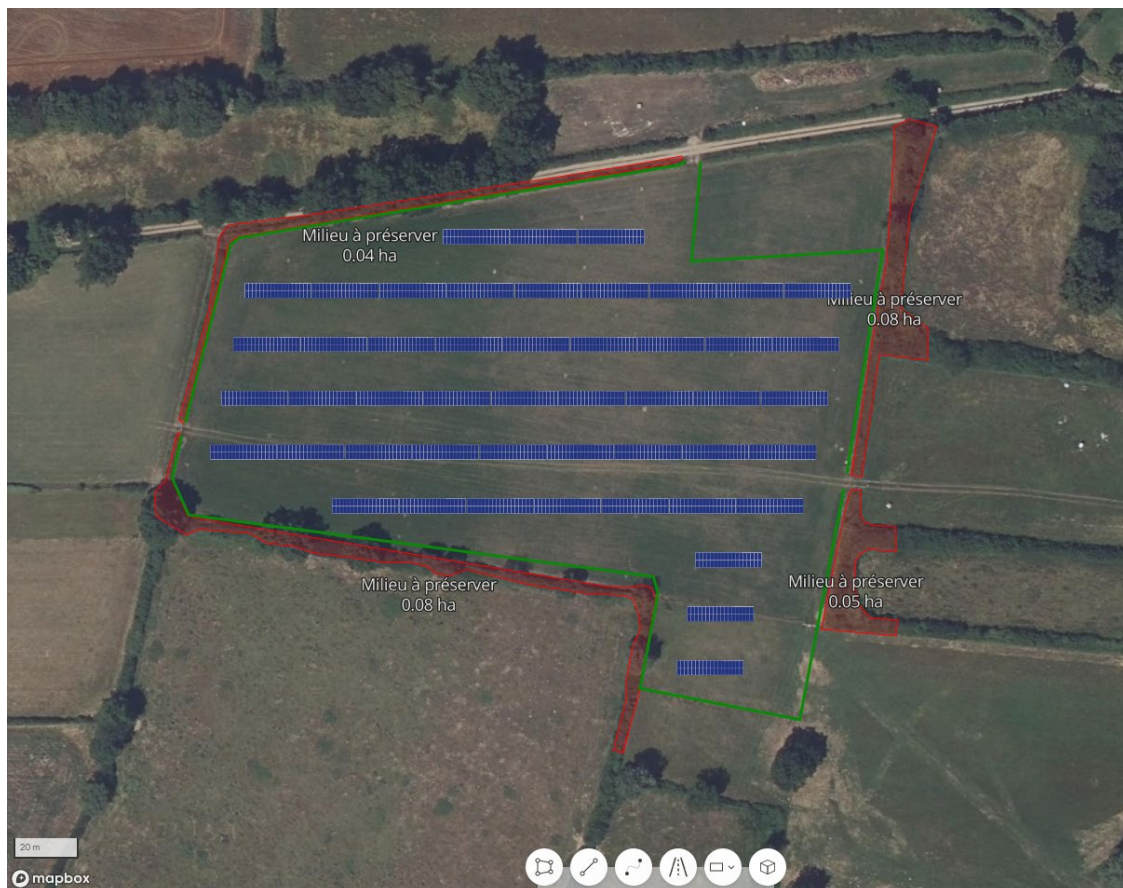
Les clôtures peuvent avoir un impact direct sur la faune. Les mailles et les poteaux creux peuvent piéger ou blesser les espèces. Elles ont également un effet barrière, elles fragmentent les habitats, et altèrent les continuités écologiques.

Afin de permettre à la petite faune (mammifère, reptiles, amphibiens) de continuer à traverser et de fréquenter le site du projet, la perméabilité de la clôture sera maintenue.



2. Conservation des haies et des espaces boisés

Le projet prévoit de **conserver les haies autour du projet et la végétation au nord-ouest**. La végétation sera balisée en phase chantier et entretenue par la suite durant l'exploitation du parc



3. Adaptation du calendrier des interventions

Afin d'éviter les nuisances sonores liées à la phase chantier ainsi que le dérangement et/ou la destruction d'individus, une adaptation de la période de travaux vis-à-vis du cycle biologique des espèces présentes sur le site est préférable. Cette mesure concerne tout particulièrement l'avifaune, plus sensible au moment de la reproduction.

Les travaux seront réalisés en période diurne afin d'éviter tout dérangement des espèces nocturnes par des nuisances sonores et l'activité humaine.

4. Enherbement des pistes

Les **pistes internes au parc feront l'objet d'un enherbement** visant à limiter l'érosion des sols, favoriser l'infiltration des eaux de pluie et réduire les phénomènes de ruissellement. Cette couverture végétale contribuera également au maintien d'un certain niveau de biodiversité au sein du site, en fournissant un habitat pour la faune et la flore locales.

L'enherbement sera réalisé avec un mélange de semences composé d'espèces herbacées peu exigeantes et indigènes.

5. Baliser les zones à enjeux et limite du chantier strictement liée aux travaux

La réalisation des travaux sur le site engendrera des dommages sur les milieux naturels non soumis à l'implantation du projet. Il peut y avoir des pollutions accidentelles, ou une altération du tronc des arbres due au passage des engins.

Ainsi, **les zones à enjeux (haies, et lisière de boisement), en dehors de la zone d'implantation du projet, seront au maximum préservé de toute artificialisation et de toute nuisances accidentelles.**

De ce fait, **un balisage visible de ces zones sera installé**, avec une zone tampon de 5 mètres, avant le démarrage du chantier, et devra être conservé jusqu'à la fin de cette phase.

6. Réduire les risques de pollution inhérents à l'utilisation des matériels et d'engins mécanisés (rejet d'huile usagé, hydrocarbures, poussières...)

En phase de construction, **des aires d'entretien et de ravitaillement des engins seront prévues** afin d'éviter tout déversement accidentel dans le milieu naturel. Il sera nécessaire de spécifier dans les pièces écrites (clauses techniques particulières) d'obliger les entreprises à nettoyer le matériel avant chaque utilisation, et mettre en place un plan d'entretien des engins, matériels et outils.

7. Favoriser les fondations type pieux

Si la nature du sol le permet, **il sera privilégié l'utilisation de fondations de type pieux** à la place des fixations sur plots bétons pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Ce système de pieux, enfoncés dans le sol sur une dizaine de centimètres, représente une surface négligeable d'emprise au sol, et ne nécessite que très peu d'intervention sur le sol même et sa structure.

Ce type de fondation minimise les impacts environnementaux et facilite le démantèlement en fin d'exploitation.

8. Eviter de piéger la petite faune durant la pose des câbles de raccordement électrique

L'objectif de la mesure est d'éviter le piégeage accidentel de la petite faune (amphibiens, reptiles et petits mammifères) au sein des tranchées réalisées pour la pose des câbles de raccordement au réseau électrique.

Pour cela, il sera **privilégié de poser les câbles dans la foulée de la création des tranchées, et de reboucher rapidement** ces dernières. Si toutefois, une tranchée devait rester ouverte pour une durée limitée, il faudra réaliser une rampe à chaque extrémité de la tranchée, avec une pente la plus douce possible (maximum 3% de pente), afin de permettre aux éventuelles espèces tombées de sortir par elles-mêmes. Dans le cas de petites tranchées (nécessaires par exemple pour se raccorder à des câbles déjà enterrés), le trou de la tranchée sera rapidement recouvert avec une plaque.

9. Fauche différenciée pour conserver des zones refuges

Une fauche différenciée de la végétation sera mise en œuvre sur l'ensemble du site, notamment en phase d'exploitation, afin de préserver des zones refuges pour la faune (reptiles, micromammifères, insectes). La fauche ne sera pas uniforme ni systématique sur toute la parcelle, mais réalisée en mosaïque, en maintenant en permanence des zones non fauchées, notamment en périphérie ou autour des structures permanentes. Cela permettra de conserver une diversité de micro-habitats, favorable à la biodiversité locale.

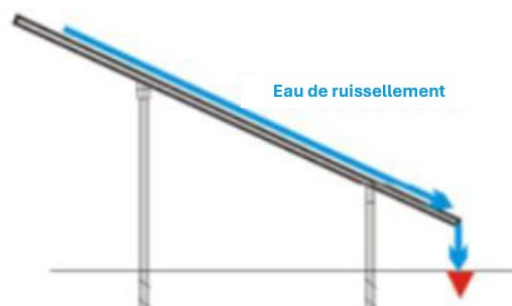
La végétation sous les tables photovoltaïques fera l'objet d'une gestion différenciée, avec une fauche tardive, effectuée en fin d'été ou en début d'automne, afin de permettre le développement complet du cycle végétatif des plantes spontanées, notamment à floraison tardive. Cette pratique favorisera la présence de ressources trophiques (nectar, graines, couvert) pour de nombreuses espèces d'insectes.

10. Ensemencement sous panneaux photovoltaïques

En complément du développement spontané de la végétation, un ensemencement ciblé sera réalisé sous les panneaux photovoltaïques, à partir d'un mélange de plantes herbacées locales adaptées aux conditions sèches et partiellement ombragées. Ce semis vise à favoriser une couverture végétale rapide et stable, limitant l'érosion des sols et fournissant un habitat herbacé attractif pour la faune, en particulier les pollinisateurs et les petits invertébrés. Le mélange exclura les espèces envahissantes ou à forte concurrence, afin de préserver l'équilibre écologique local.

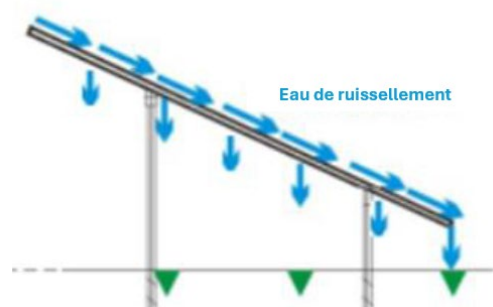
11. Perméabilité des tables

Schéma : Ecoulement des eaux pluviales sur les panneaux selon le type de montage



Cas n°1 : Structures supportant des panneaux joints les uns aux autres

Phénomène d'érosion et appauvrissement du sol sous les tables



Cas n°2 : Structures supportant des panneaux disjoints

Diffusion des eaux pluviales sur plus de surface, diminution du risque de création de zone d'érosion

Le projet prévoit un **montage des panneaux sans jointures** permettant aux eaux de ruissellement de retrouver plus directement le sol sans érosion au droit de chaque table.